

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Aux membres du Conseil d'administration du 11 février 2019

Les représentants constatent et dénoncent la baisse de la Dotation Horaire Globale du collège Jules-Ferry ainsi qu'un nombre d'HSA (Heures Supplémentaires Annuelles) de plus en plus important par rapport aux Heures Postes (HP). Cette DHG entraîne la suppression de quatre postes ce qui détériore les conditions de travail des élèves et des personnels.

De plus, cette augmentation des HSA repose sur le fait que les enseignants soient contraints d'accepter deux heures supplémentaires alors que le décret a été refusé.

Nous demandons des moyens en postes au lieu d'HSA (heures supplémentaires), des moyens d'enseignement suffisants afin de limiter les effectifs dans les classes de troisième et de quatrième notamment ; les effectifs pouvant avoisiner 30 élèves dans ces mêmes classes.

Nous considérons donc que les moyens insuffisants qui nous sont donnés ainsi que l'augmentation des HSA au détriment des heures postes n'est pas acceptable. Cette baisse de dotation obligerait notamment deux enseignants d'une même matière à se partager une classe. Par exemple, il se pourrait donc que deux enseignants de lettres aient la même classe de quatrième. Cette organisation s'avère bien peu compatible avec la mise en œuvre des textes officiels. De même, elle va imposer à certains enseignants d'intervenir sur trois établissements, ce qui pose d'évidentes difficultés pour assurer un bon suivi des élèves et un bon investissement dans chacun de ces établissements.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jules-Ferry exigent davantage d'ambition pour faire réussir tous les élèves, pour offrir un service public de qualité.

Comme le chiffrage de la DHG 2019 ne permet pas au chef d'établissement de proposer une répartition offrant des conditions d'études satisfaisantes pour les élèves, les représentants des personnels s'opposent à une dotation entraînant la suppression de quatre postes et la détérioration du service rendu.

Les signataires : les représentants élus des personnels,